



Athénée Royal de Bruxelles 2  
Rue de Molenbeek 72-74  
1020 BRUXELLES

Tél. 02 425 14 00 – [prefet@bruxelles2.org](mailto:prefet@bruxelles2.org)

# CODE DE LA COURTOISIE



*La courtoisie est la partie principale du savoir-vivre,  
c'est une espèce de charme par où l'on se fait aimer de tout le monde.*



WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT

## JE SOIGNE MON IMAGE!

Le respect des règles de vie à l'école favorise les relations harmonieuses entre toutes les personnes, élèves comme adultes, et est une condition importante de la réussite scolaire et plus tard sociale comme personnelle.

L'image que l'on donne de soi au premier contact conditionne la qualité des relations interpersonnelles ultérieures.

Le non-respect des règles de vie entraîne des sanctions dont le but est de rappeler les obligations de respect des autres et de soi-même.

Courtoisie, élégance et respect permettent à chacun de vivre sereinement, de travailler et de s'épanouir dans un environnement chaleureux et accueillant.

## LES RÈGLES DE BASE

- 1 Avant d'entrer dans une pièce, je frappe à la porte et j'attends d'être invité à entrer.
- 2 En entrant dans une pièce où il y a quelqu'un, je salue en disant " bonjour ".
- 3 Lorsque je quitte la pièce, je dis " au revoir ".
- 4 Lorsque je demande quelque chose, je dis toujours " s'il vous plaît ".
- 5 Lorsque je reçois quelque chose, je dis " merci ".
- 6 J'évite de passer devant ou entre deux personnes qui se parlent. Si je ne peux faire autrement, je dis " je vous demande de m'excuser ".
- 7 Par respect pour les autres et pour moi-même, je porte des vêtements de ville décents, propres. J'évite tout ce qui pourrait créer un malaise (*tenue trop courte, trop farfelue, trop traditionnellement typée, etc.*).
- 8 Lorsque j'éternue, je place la main devant la bouche.
- 9 Par délicatesse pour mon entourage, je marche sans faire de bruit, je déplace ma chaise, mon bureau, mes effets personnels délicatement.

## LES RÈGLES PARTICULIÈRES À L'ÉCOLE

**Je respecte toutes les personnes de mon école, autant dans mes paroles que dans mes gestes.**

- 1 J'utilise un langage correct, poli et respectueux.
- 2 Mes gestes sont posés et respectables envers tous.
- 3 J'évite les bousculades et les bagarres, même par amusement.
- 4 Je réponds poliment et j'accepte les consignes sans répliquer.

### **Je circule dans mon école.**


- 1 J'arrive à l'heure à l'école, en classe.
- 2 Je circule sans bruit, je marche au lieu de courir en veillant à toujours prendre le chemin le plus direct.
- 3 Je parle bas, je m'adresse aux autres sans crier.
- 4 Je ferme les portes sans bruit.


### **Je respecte mon environnement.**

- 1 Je garde propres les locaux de mon école et le mobilier.
- 2 Je prends le plus grand soin du matériel scolaire et des livres de bibliothèque.
- 3 J'utilise les ordinateurs avec le plus grand soin possible.

### **Je suis responsable de mes choix.**

- 1 Je possède mon matériel scolaire et je ne compte pas sur mes camarades pour me le fournir.
- 2 Je m'applique dans mes travaux scolaires.
- 3 Je porte la plus grande attention aux explications données par mon professeur.
- 4 Je travaille sérieusement en classe en respectant les consignes.
- 5 Je fais régulièrement mes devoirs et étudie mes leçons à la maison.
- 6 Je prends l'initiative de demander des explications à mon professeur lorsque je ne comprends pas.
- 7 J'agis toujours en tant que personne responsable de ses actes, quel que soit mon âge.
- 8 J'évite de me mettre dans des situations pour lesquelles je sais que je suis en tort et qui risquent de me valoir une sanction disciplinaire proportionnée.
- 9 Je ne cherche pas à justifier l'injustifiable par des motifs fantasques et mensongers. Je dis tout simplement la vérité.
- 10 Je fais preuve d'humilité en toutes circonstances. Je n'oublie jamais que je suis là pour apprendre et qu'il n'y a rien de mal à se tromper si l'on en tire les leçons pour l'avenir.

 WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT	"Wallonie-Bruxelles Enseignement" est le réseau des établissements scolaires organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
--	--

 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	La "Fédération Wallonie-Bruxelles" est l'appellation désignant usuellement la "Communauté française" visée à l'article 2 de la constitution.
--	--